

Assemblée municipale ordinaire
du lundi 11 décembre 2023
à 20.00 heures à la salle communale

Présidence : M. Jean-Marc Tonna

Secrétariat : Mme Fanny Jeanmaire

M. le Président formule les interpellations d'usages et déclare l'assemblée légalement constituée. Les citoyennes et citoyens ont été régulièrement convoqués à la présente assemblée par insertion dans la Feuille Officielle d'Avis du district de Courtelary n°41 du 10 novembre 2023. L'assemblée est donc légalement constituée et ouverte.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de l'Assemblée municipale ordinaire du 19 juin 2023, (déposé au secrétariat municipal dès le 10 novembre 2023)
2. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 330'000.00 dans le cadre du projet de rénovation du collège de Courtelary pour les honoraires du team de planification (architecte, ingénieurs civils, ingénieurs CVS et ingénieurs électricité) qui devront livrer le projet final qui sera soumis au vote par les urnes fin 2024
3. Discuter et approuver le budget 2024, fixer la quotité d'impôt et la taxe immobilière
4. Message des autorités
5. Divers

Mme Allemann Daniela et M. Michel Schüpbach sont nommés scrutateurs.

Electeurs inscrits : 940

Electeurs présents : 73

Majorité absolue : 37

1. Procès-verbal de l'Assemblée municipale ordinaire du 19 juin 2023, (déposé au secrétariat municipal dès le 10 novembre 2023)

Le procès-verbal de l'Assemblée municipale ordinaire du 19 juin 2023 a été déposé au bureau municipal 30 jours avant la présente assemblée. La discussion est ouverte mais elle n'est pas demandée, si bien que ce dernier est accepté à l'unanimité des votants par l'Assemblée municipale.

2. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 330'000.00 dans le cadre du projet de rénovation du collège de Courtelary pour les honoraires du team de planification (architecte, ingénieurs civils, ingénieurs CVS et ingénieurs électricité) qui devront livrer le projet final qui sera soumis au vote par les urnes fin 2024

Mme Roxane Zürcher rapporte au nom du Conseil municipal et lit le texte suivant :

« Chères citoyennes, chers citoyens, nous vous soumettons ce soir la votation d'un crédit de CHF 330'000.00 afin de débiter la prochaine étape du projet de rénovation du collège. Vous verrez à l'écran un petit historique succinct des derniers travaux réalisés dans le bâtiment. Pour rappel, l'édifice a été inauguré en 1908. Le dernier investissement conséquent au niveau du bâtiment principal date des années 1980-1990 avec le changement des fenêtres. En 2008, à la suite des intempéries et à des infiltrations d'eau, le clocher avait été refait. Un paratonnerre a également été mis en place. Le rafraîchissement de certaines classes (peinture, plafond et ponçage du parquet essentiellement) a ensuite été réalisé sur plusieurs années pour laisser dès 2013 la priorité à la rénovation de la halle de gymnastique et du rez-de-chaussée. Dans l'intervalle, le bâtiment a été raccordé au chauffage à distance. A la suite, la salle des maîtres ainsi que le bureau de la direction ont également subi quelques travaux de remise en état. En ce qui concerne les travaux intérieurs, il a donc purement été question de travaux d'entretien et de rafraîchissement uniquement ces dernières années, souvent nécessaires à assurer un minimum de confort aux utilisateurs des locaux concernés. Nous parlons aujourd'hui de futurs travaux à bien plus grande échelle et qui concerneront le bâtiment entier, excepté la halle de gymnastique et le rez-de-chaussée qui ne subiront que d'éventuelles mises en conformité si nécessaire. Les personnes présentes lors des portes ouvertes du 2 décembre dernier ont eu l'occasion de se rendre compte par elles-mêmes de l'état actuel des locaux et de la nécessité d'entreprendre cette rénovation. Pour appuyer cela, les rapports reçus par les différentes instances, notamment l'AIB, démontrent clairement qu'il est nécessaire d'agir maintenant, et ceci avant d'y être obligé et de devoir travailler dans l'urgence pour répondre entre autres aux exigences de sécurité et d'accessibilité. Le

nombre de locaux devient également problématique. En effet, l'évolution du plan d'études romand préconise notamment l'intégration des élèves ayant des besoins d'enseignements spécifiques ainsi que le travail et l'apprentissage par petits groupes. Il est donc nécessaire de pouvoir répondre au besoin de locaux supplémentaires afin d'assurer un enseignement adéquat et répondant aux prescriptions actuelles. De manière plus générale, et en réunissant tous les arguments présentés, je pense que c'est une chance et un atout pour notre village de pouvoir proposer une éducation obligatoire dans sa totalité, et il est essentiel d'assurer un avenir et de faire perdurer notre école et notre Syndicat scolaire dans nos communes. Pour revenir à présent au crédit de ce soir, ce montant de CHF 330'000.00 fera partie intégrante du crédit de rénovation globale et permettra dans un premier temps de créer le groupe de planification, comprenant l'architecte, les ingénieurs chauffage, ventilation, sanitaire et électricité, ainsi que l'ingénieur civil. Cette équipe sera chargée d'établir et de fournir un projet complet et final, incluant les coûts de chaque type de travaux, qui devrait être soumis au vote par les urnes en 2024. M. Yann Rindlisbacher, du bureau d'ingénieurs régional ATB, mandaté pour l'élaboration du crédit d'études ainsi que M. Thierry Gyger, directeur du Syndicat scolaire COVICOU, sont également présents ce soir et pourront répondre aux éventuelles questions techniques et pédagogiques, avant le passage au vote. Je laisse à présent la parole à M. Rindlisbacher du bureau ATB pour l'explication technique du crédit d'études. »

M. Rindlisbacher prend la parole et informe que la commune de Courtelary a mandaté les bureaux d'architecture Urfer AG à Fribourg et ATB pour élaborer un cahier des charges. Il précise que le projet de rénovation devrait se chiffrer entre CHF 5 et 7 mio. M. Rindlisbacher présente les plans du collège mentionnant les zones concernées par les rénovations et informe que les combles du collège seront aménagés et un ascenseur installé. Dans le cadre de l'étude, la possibilité d'installer des containers mobiles sur les préaux du collège durant les travaux sera étudiée. Il explique également que le bâtiment scolaire étant classé « monument historique », des discussions avec les offices concernés ont déjà eu lieu afin de respecter les exigences liées à la rénovation d'un tel édifice.

La discussion est ouverte et M. Laubscher Daniel demande si l'estimation des coûts de +/- 20 % prévue dans la composition du crédit d'études est un montant usuel ou non.

M. Rindlisbacher lui répond qu'habituellement c'est plutôt un montant de +/- 10% qui est prévu mais qu'étant donné l'ampleur du projet, qu'il est actuellement difficile de faire une estimation et que par conséquent c'est une fourchette supérieure qui a été choisie. Il précise néanmoins que le montant de CHF 330'000.00 se situe dans la fourchette supérieure et qu'un dépassement ne devrait pas se produire.

M. Dornbierer Walter se dit étonné que ce ne soit pas le montant total du projet qui soit soumis au vote car si le projet de rénovation est finalement refusé l'année prochaine, les CHF 330'000.00 votés ce soir seraient perdus.

Mme Roxane Zürcher lui répond qu'il est très difficile de faire une estimation correcte du projet pour l'instant en raison de la fluctuation des marchés publics.

Mme Anne Meier demande si la rénovation du collège incombe à 100% à la commune ou si nous allons recevoir des aides financières.

M. Vincent Fleury lui répond que le canton de Berne ne donnera rien car le bâtiment appartient à la commune et que les monuments historiques n'aideront pas non plus. En revanche, il précise qu'une demande de soutien financier sera faite auprès de Patenschaft Berggemeinden.

M. Jean-Paul Schwab demande pour quelle raison nous n'envisageons pas de construire un nouveau bâtiment.

Mme Roxane Zürcher lui répond que cette solution est envisagée mais qu'aucun terrain approprié n'est disponible dans le village. De plus, la question se poserait de savoir ce que nous ferions de l'ancien bâtiment scolaire qui devrait obligatoirement connaître une nouvelle affectation.

M. Serge Jeanguenin demande comment se passe le partage des coûts avec les villages membres du Syndicat scolaire COVICOU.

M. Vincent Fleury lui répond que le Syndicat paye une location au prix du nombre de m2 qu'il utilise. Il précise que la commune de Courtelary n'a rien donné pour la rénovation du collège de Villeret qui s'est chiffrée à 3 mio.

M. Walter Dornbierer a des doutes quant à l'acceptation du projet de rénovation soumis au vote l'année prochaine et a peur, étant donné

l'estimation de CHF 5-7 mio du projet, que la quotité d'impôt soit augmentée alors qu'elle est déjà élevée à Courtelary. Il demande que ce soit un projet global qui soit voté et non un 1^{er} montant de CHF 330'000.00.

M. Vincent Fleury lui répond que dans la planification financière 2024-2028, c'est le montant de CHF 7 mio qui a été pris et que cette somme n'engendrerait pas de hausse de quotité d'impôts.

M. le président passe au vote à mains levées sur la demande de M. Walter Dornbierer de supprimer le point 2 de la présente assemblée et de l'inclure au futur budget global de rénovation du collège et c'est par 6 voix « pour » et 56 voix « contre » que cette proposition est refusée.

M. le président passe au vote à mains levées et c'est par 59 voix « pour » et 4 voix « contre » que le crédit d'engagement de CHF 330'000.00 dans le cadre du projet de rénovation du collège est accepté.

3. Discuter et approuver le budget 2024, fixer la quotité d'impôt et la taxe immobilière

M. Benjamin rapporte au nom du Conseil municipal.

Budget 2024

Résultat du compte global

(compte général + financements spéciaux)

Excédent de charges	175'440,00
---------------------	------------

qui se compose de :

• Compte général (excédent de charges)	151'000,00
• Assainissement des eaux usées (excédent de charges)	26'940,00
• Gestion des déchets (excédent de produits)	2'500,00

Pour le budget 2024, il est prévu un excédent de charges du compte général de CHF 151'000.00 comparé au budget 2023 de CHF 170'150.00, soit une amélioration de CHF 19'150.00. Les gains ou pertes estimés des rubriques communales auto-financées ont été adaptés en fonction des comptes 2022. Toutes les positions ont été revues par les membres de la commission du budget avant d'être validées à l'unanimité par le Conseil municipal lors de sa séance du 17 octobre 2023.

Budget 2024

Investissements

	Montants prévus
Analyse énergétique et entretien des bâtiments communaux	CHF 50'000.00
Planification lancement du projet de rénovation du collège	CHF 330'000.00
Projet de mobilité route communale- analyse et achat de matériel	CHF 100'000.00
Assainissement éclairage public- Fleur de Lys – La Tannerie – Le Temple	CHF 40'000.00
Nouveau véhicule pour la voirie (crédit libéré)	CHF 300'000.00
Achat d'un nouveau tracteur tondeuse pour les espaces verts	CHF 30'000.00
Assainissement conduites eaux usées Les Ramées	CHF 60'000.00
Aménagements intérieurs et extérieurs et remplacement de mobilier pour la crèche municipale	CHF 47'700.00
SAES subventions pour investissements	

Rien de luxueux au programme 2024, mais des dépenses nécessaires, utiles et à effet durable. La Municipalité a inscrit au budget 2024, des investissements pour un total d'environ CHF 990'000.00, dont le détail est montré à l'écran.

Budget 2024

Les principales différences comparaison budget 2024/ budget 2023

Administration générale (ch)	+	CHF	90'220.00
Ordre et sécurité publique, défense (ch)	-	CHF	86'380.00
Formation (ch)	+	CHF	6'550.00
Culture , sport et loisirs (ch)	+	CHF	25'710.00
Santé (ch)		CHF	0.00
Sécurité sociale (ch)	+	CHF	80'790.00
Transport (ch)	-	CHF	2'740.00
Protection de l'environnement (ch)	+	CHF	46'170.00
Economie publique (pr)	-	CHF	9'600.00
Finances et impôts (pr)	+	CHF	189'070.00

ch = charges / pr = produit

Par rapport au budget 2023, les principales différences proviennent de :

Augmentations des dépenses de :

- CHF 90'220.00 pour l'administration générale, provenant principalement des coûts liés à la restructuration 2024 et l'engagement de la nouvelle secrétaire municipale, qui sont contrebalancés par la diminution des coûts de CHF 86'380.00 au niveau des fonctions de l'ordre, sécurité publique et défense. Le solde des différences touche l'ensemble des comptes.
- CHF 6'550.00 pour la formation et les écoles, augmentation des charges de 191'390.00 pour le syndicat scolaire COVICOU dont CHF 140'000.00 pour les écolages versés à d'autres communes dont la charge a été transférée de la commune au syndicat scolaire, une augmentation des revenus de CHF 39'350.00 pour la restitution cantonale au traitement du personnel enseignant. Le solde des différences touche l'ensemble des comptes.

- CHF 25'710.00 pour la culture, sports et loisirs, augmentation des charges de CHF 10'000.00 pour l'entretien de la place rouge dont il devient obligatoire, pour des raisons de sécurité, de retirer la surface rouge qui se décolle et devient dangereuse. Le solde des différences concerne d'autres dépenses prévues.

- CHF 80'790.00 pour la sécurité sociale, les coûts et revenus de la crèche municipale ont été revus en fonction des pertes des exercices antérieurs. Il est à relever que des mesures ont été et seront encore prises pour diminuer les coûts de la crèche municipale. Il reste que grâce aux premières mesures appliquées, le budget 2024 prévoit toujours pour cette crèche une perte de CHF 133'030.00, perte supérieure au budget 2023 qui était de CHF 71'930.00 mais inférieure à l'excédent de charges des comptes 2022 qui était de CHF 199'000.00. Il est à relever que le futur déménagement de la crèche n'engendrera pas de coûts supplémentaires. Le solde des différences touche l'ensemble des comptes.

- CHF 46'170.00 pour la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire, charges de CHF 20'000.00 pour des premiers honoraires destinés à l'étude de la révision du plan de zone et du règlement des constructions, augmentation des charges de CHF 20'000.00 concernant l'entretien du cimetière. Une étude est en cours pour réduire ces coûts. Le solde des différences touche l'ensemble des comptes.

Diminution des produits de :

- CHF 9'600.00 pour l'économie publique, provenant principalement de divers aménagements des places publiques et des chemins pédestres.

Diminution des charges de :

- CHF 2'740.00 pour les transports et télécommunications, cette différence ne demande pas de commentaires spécifiques.

Augmentation des recettes de :

- CHF 189'070.00 pour les finances, impôts et péréquation financière. Il est à relever que les rentrées fiscales sont relativement stables par rapport au budget 2023, mais inférieures aux comptes 2022 qui avait été une bonne année en matière de rentrées fiscales.

Charges salariales

Une augmentation de la masse salariale de 2% a été prévue en attendant les indications du canton de Berne.

Budget 2024

Impôts / Péréquation financière

comparaison budget 2024 / budget 2023 / comptes 2022

	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Impôts des personnes physiques	3'268'480.00	3'278'200.00	3'347'529.15
Impôts à la source + frontaliers	55'220.00	62'900.00	73'794.00
Impôts des personnes morales	699'860.00	515'500.00	1'082'534.85
Divers impôts	585'500.00	533'000.00	638'856.80
Péréquation financière	97'330.00	111'920.00	85'664.00
	4'706'390.00	4'501'520.00	5'228'378.80

Les impôts ont été calculés selon les rentrées de l'année 2022 et les informations des rentrées connues au 31 août 2023. Même si nous prévoyons toujours les montants avec une certaine prudence, il est à relever que Courtelary peut s'appuyer sur une bonne répartition des revenus entre personnes physiques et morales ce qui limite aussi l'impact des variations.

Budget 2024

Fortune

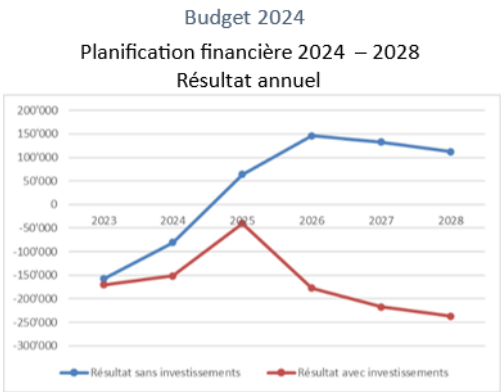
	Résultat 2024	Fortune estimée à fin 2024
Compte général	./ CHF 151'000.00	CHF 3'387'301,22
Assainissement des eaux	./ CHF 26'940,00	CHF 414'581,15
Gestion des déchets	+ CHF 2'500.00	CHF 54'391,97

L'évolution de la fortune est basée sur les soldes à fin 2022 plus ou moins les résultats des budgets 2023 et 2024.

Budget 2024			
Taxes communales			
Quotité d'impôts		2.14	
Taxe immobilière		1.10	o/oo de la valeur officielle
Taxe des chiens	CHF	50. —	par chien
Taxe d'épuration (consommation)	CHF	2.50	par m3 d'eau consommée
Taxe des déchets	CHF	250.00	par ménage
	CHF	125.00	par personne seule
Taxes de séjour touristique	CHF	1.00	par personne et par nuitée
Forfait logement de vacances	CHF	50.00	par chambre
Taxe d'exemption du service de défense		4 %	de l'impôt cantonal, maximum CHF 450. —

**Il n'y a pas de changements prévus
au niveau des taxes communales**

Concernant les taxes communales, il n'y a pas de changements prévus et tout est mentionné sur la page affichée.



La planification financière présente l'évolution des finances de la commune en tenant compte des investissements connus à ce jour au niveau du Conseil municipal.

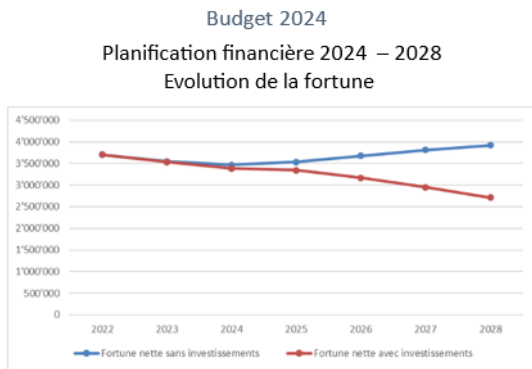
Investissements principaux à l'étude pour les années 2024 à 2028 qui ne sont pas incluses dans le budget 2024 :

Rénovation du collège, cause principale de la chute de la courbe inférieure en 2026.

Réfection des routes communales et assainissement de la Fleur de Lys.

Agrandissement et réfection du bâtiment de la voirie.

Les courbes présentées montrent bien l'évolution des résultats AVEC et SANS investissements, sachant que si une politique financière prudente est de mise, il ne faut pas exclure les investissements indispensables.



L'impact financier sur la fortune de la commune et basé sur l'image précédente se présente comme montré à l'écran. A la vue de cette diminution qui tient compte des investissements énoncés et qui devront être validés par les citoyens, la fortune n'est pas dans une phase critique, mais va continuer à nous préoccuper et limiter les dépenses à l'essentiel.

Budget 2024

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le budget 2024 lors de sa séance du 17 octobre 2023 et recommande à l'assemblée municipale d'approuver :

1. Le budget 2024
2. La quotité d'impôt est fixée à 2.14.
3. La taxe immobilière : 1,1 0/00
4. La taxe d'épuration des eaux usées:
5. La taxe des ordures:
6. La taxe des chiens:

Inchangées

Le budget, prudent, approuvé par vos autorités est supportable pour notre commune et le Conseil continuera de veiller aux dépenses en concédant toutefois les investissements nécessaires au bien-être des citoyens. Pour cette raison, le Conseil municipal, à l'unanimité, vous recommande l'approbation de celui-ci.

La discussion est ouverte mais elle n'est pas demandée.

M. le président passe donc au vote à mains levées et c'est à l'unanimité des votants que le budget 2024 ainsi que la quotité d'impôt et la taxe immobilière sont approuvés.

4. Messages des autorités

M. Benjamin Rindlisbacher rapporte au nom du Conseil municipal et lit le texte suivant :

« Il y a des moments où tout un chacun est posé devant le choix des priorités de la vie, et c'est poussé par une raison privée et tout à fait compréhensible que Jenny Mérillat nous a annoncé son départ du Conseil pour le 31 décembre prochain. J'aimerais, au nom de mes collègues mais également de toute la population la remercier pour le travail fait pendant ses trois ans au sein des autorités, et ne lui souhaiter que le meilleur pour son futur. Présente depuis bien plus longtemps, et poussée par un nouveau défi professionnel, Marina Wüthrich nous a également annoncé son départ pour fin février. Elle va porter haut les couleurs de notre village dans une autre commune, plus au nord-est d'ici. Nous ne pouvons que la remercier pour sa fidélité et lui souhaiter tout de bon dans sa nouvelle fonction. Finalement, de manière tout à fait naturelle, annoncée par les uns et attendue par seul d'entre nous, le départ de Jean Daniel Beguelin interviendra au 1^{er} avril 2024. Il pourra dès ce moment profiter d'une retraite paisible, ou pas, et consacrer son temps libre à ses loisirs et ses petits-enfants. Doyen, voir dinosaure des employés communaux, il n'y a pas besoin je pense de le présenter, mais juste de préciser que ce changement de situation est la base d'une réflexion depuis de long mois, et la révision des cahiers des charge en est la conséquence. Dans un premier temps, les rôles et fonctions ont été revus, et un nouveau poste à 70% de secrétaire communal a été attribué à Mme Tajés de Courtelary, qui commencera sa nouvelle fonction au 1^{er} février 2024. Je lui souhaite déjà tous mes vœux pour ce nouveau poste. Un réaménagement du bureau communal est également à l'étude, pour pouvoir encore mieux vous servir. Premier retour pour les conteneurs semi-enterrés, merci à vous pour la propreté du village les lundis matin. Quelques points sont encore à régler, mais à ce jour tout fonctionne comme nous l'avions prévu, et nous attendons de voir l'impact qu'aura cette nouvelle manière de ramasser nos déchets sur les comptes. Merci pour la confiance du crédit pour la rénovation du collège. Je crois que l'organisation des portes ouvertes du 02.11.2023 ont permis d'en voir l'état actuel. Il est important de rénover pour pouvoir garder l'enseignement secondaire au village. Par la même occasion, j'exprime mes remerciements à Roxane Zürcher, présidente de la commission de rénovation, et naturellement à tous ses membres. Pour information, ce projet de plusieurs années demande 2 séances par mois, autant que les séances

du Conseil. Il se passe parfois des choses au villages pour lesquelles nous ne sommes pas ou très tardivement informés. Je prends comme exemples les travaux nocturnes des CFF qui ne nous en ont pas informé, ou l'installation des nouveaux luminaires le long de la route cantonale. Si ceux-ci éclairent moins la nuit et réagissent lors de nos passages, j'aimerais rappeler que leur but est d'éclairer la route et les trottoirs, et pas les parcelles voisines. Sur demande de notre voisine, la commune de Cormoret, nous avons cherché à regrouper les compétences et le temps des Agence AVS. Dès le 1^{er} janvier 2024, les habitants de Cormoret seront donc servis par Mme Fanny Jeanmaire à Courtelary. Merci à elle aussi pour cet engagement. Dans le cadre de l'établissement de notre nouveau PAL (plan d'aménagement local), les ateliers village sont restés actifs et des échanges ont eu lieu entre eux et les autorités. Tous ces éléments sont très utiles à vos autorités pour pouvoir avancer dans ce dossier aussi très imposant, dans un futur proche. Si tout n'avance pas toujours à la vitesse voulue, le projet n'est de loin pas terminé et une multitude d'informations mais aussi de contraintes se dressent encore sur le chemin. Merci à toutes les personnes qui organisent et ou participent cette année encore aux fenêtres de l'Avent. Je trouve cette initiative très intéressante pour Courtelary, et elle permet des échanges avec des personnes que nous n'avons parfois que peu d'occasion de voir. Bête de chagrin de la commune depuis des années, notre cimetière, surtout son entretien, nous cause bien des soucis. Comme sur le reste du territoire communal, l'utilisation de glyphosate y est interdite, et l'investissement pour son entretien prend des proportions qui dépassent largement les frais prévus et surtout la participation fixe de notre commune partenaire, Cormoret. Une étude pour remédier à cette situation est en cours et vous en serez informés l'année prochaine. Cependant, des travaux urgents ont été ordonnés au sujet de la tombe du souvenir. Notre radar pédagogique, déplacé à plusieurs reprises, donne des résultats très satisfaisants. Je suis positivement surpris des résultats des mesures, même si l'une ou l'autre fois, des abus sont constatés. En général, les vitesses mesurées sont nettement en-dessous des impressions que laisse leur passage. Les résultats ont déjà été mis à disposition du groupe de travail « mobilité ». Après les vacances de Pâques 2024, le lieu de la crèche

actuelle va changer pour investir la Grand-Rue 55. Nous pourrons profiter sur place d'une nouvelle infrastructure pour les enfants, répartie sur un seul étage, et également d'un jardin protégé pour s'y ébattre. Les autorités se réjouissent de pouvoir offrir à nos plus jeunes un nouvel endroit qui va aussi faciliter le travail des personnes qui y travaillent. L'ouverture est planifiée au lundi 8 avril. Pour terminer et ne pas déroger à la règle, il me reste à remercier toutes les personnes qui œuvrent tout au long de l'année pour le bon fonctionnement de notre commune, tant sur le terrain que dans l'administration. Merci à mes collègues du Conseil pour l'agréable ambiance pendant et parfois aussi après nos débats, mais aussi lors des nombreuses séances. Merci aussi à tous les participants à des groupes de travail, les délégués, les travailleurs et travailleuses de l'ombre. J'aimerais également exprimer ma reconnaissance à vous toutes et tous, qui avez pris la peine de vous déplacer ce soir ici. Finalement, merci à Jean-Marc Tonna pour sa gestion toujours très appréciée de la présente assemblée. Il me reste à vous souhaiter mes meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité, ainsi que tout de bon pour les fêtes de Noël et pour la nouvelle année. Merci pour votre attention et je redonne la parole à Jean Marc pour la suite. »

5. Divers

M. Jean-Paul Schwab demande s'il ne serait pas possible que l'éclairage public soit plus fort au niveau des passages piétons car il estime que la lumière est insuffisante à ces endroits.

M. Roberto Previtali lui répond que l'information sera transmise au canton qui est responsable des candélabres de la rue principale.

M. Jeanguenin Serge trouve que la luminosité des candélabres de la route cantonale n'est pas assez forte et qu'à plusieurs reprises, lors de passages à pied, la luminosité n'a pas augmenté alors qu'elle est censée le faire.

M. Roberto Previtali prend note de sa remarque.

L'assemblée est levée à 21h00.

Au nom de l'Assemblée municipale

Le président :

La secrétaire :

J.-M. Tonna

F. Jeanmaire